

PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 13 octobre 2017

Présents :

C. RICHEL		C. LAMY	F. PACCOUD Jusqu'au point 5 inclus	G. VAUSSENAT	
L. CLARET	D. ROMAGNOLI		G. DARVES-BLANC		B. FORTIN
	S. NEGRELLO	J.P. PERRIN		F. MEYRIEUX	V. HACHET
J.J. FRESKO			O. GRUMEL	L. MOLIN	

Absents représentés :

Monsieur R. MITHIEUX donne pouvoir à Monsieur C. RICHEL.
Madame J. ROL donne pouvoir à Monsieur G. VAUSSENAT.
Madame C. QUOBEX donne pouvoir à Madame F. PACCOUD.
Madame M.R. CHEMINAL donne pouvoir à Madame G. DARVES-BLANC.
Madame H. COCHET donne pouvoir à Madame D. ROMAGNOLI.
Madame C. MERMILLOD-BLONDIN donne pouvoir à Madame B. FORTIN.
Monsieur A. POËNSIN donne pouvoir à Monsieur J.J. FRESKO.

Absente :

Madame C. DANEL.

Madame Camille LAMY a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Participation citoyenne.

Monsieur Valentin HACHET présente le dossier, avec le concours de représentants de la Gendarmerie Nationale et du policier municipal. Il apparaît que les faits de délinquance sur la Commune sont essentiellement constitués d'atteintes aux biens, les faits étant répartis sur l'année, la semaine et même la journée sans phénomène de pic précis motivant des interventions spécifiques. Le besoin est donc de disposer de personnes sur le terrain, à même de faire remonter l'information vers les forces de l'ordre en temps réel. C'est le principe du dispositif de participation citoyenne.

Il s'agit de susciter l'engagement d'un certain nombre d'habitants d'une même aire géographique (rue, quartier...) dans une démarche collective visant à améliorer le niveau de sécurité d'un secteur. Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de proximité constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif s'appuie sur des voisins référents qui alertent, s'ils l'estiment nécessaire, la gendarmerie et la police municipale de faits de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ce concept n'est autre qu'une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et n'a pas pour vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie et de la police municipale. Par conséquent, cela exclut bien évidemment l'organisation de toute patrouille ou intervention.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la mise en place du dispositif et autorise Monsieur le Maire à engager la démarche, et à signer la convention à intervenir avec l'Etat.

3) Budget 2017 - Délibération modificative n°2.

Madame Camille LAMY présente le projet de délibération modificative, étudié et validé par la commission des finances.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les modifications de crédits présentées ci-après.

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section fonctionnement		-15 850,00 €
10226	Taxe d'aménagement		14 300,00 €
1321 - 102	Subvention école numérique		12 000,00 €
1321 - 135	Subvention Etat (réserve parlement)		10 000,00 €
1323 - 135	Subvention département (CTS)		270 000,00 €
1341 - 135	Subvention Etat (DETR)		200 000,00 €
1641	Emprunt		-438 150,00 €
16818	Avance sur exploitation forestière	-26 000,00 €	-26 000,00 €
2031 - 131	Etudes chauffage Mairie	3 500,00 €	
2031 - 141	Etudes route des Clarines	1 000,00 €	
2033 - 131	Insertion chauffage Mairie	300,00 €	
2051 - 102	Logiciel périsco + licences Microsoft	10 000,00 €	
2128 - 108	Enfouissement PTT Le Champet	500,00 €	
21311 - 131	Travaux Mairie (bureau + garde corps)	3 000,00 €	
21312 - 134	Portillon école	2 000,00 €	
2152 - 989	Pose de containers OM	6 000,00 €	
21538 - 108	Enfouissement PTT Le Champet	7 000,00 €	
21538 - 141	Nouvel EP route des Clarines	13 800,00 €	
2158 - 131	Chauffage Mairie	35 900,00 €	
2158 - 134	Ecole primaire	-2 000,00 €	
2183 - 102	Equipement informatique écoles	14 000,00 €	
2313 - 131	Chauffage Mairie	-42 700,00 €	
INVESTISSEMENT		26 300,00 €	26 300,00 €
023	Virement à la section investissement	-15 850,00 €	
6042	Repas cantine	10 000,00 €	
60611	Eau et assainissement	1 700,00 €	
6064	Fournitures administratives	500,00 €	
61521	Entretien terrains	3 000,00 €	
615231	Entretien et réparations voiries	4 000,00 €	
615232	Entretien et réparations réseaux	3 000,00 €	
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00 €	

6156	Maintenance	6 000,00 €	
6184	Formation du personnel	-1 100,00 €	
6218	Intervenants TAP, Intérim CDG	-1 480,00 €	
6225	Indemnité comptable, régisseur	-500,00 €	
6228	Interventions virus, GEODE, APAVE	6 000,00 €	
6256	Missions	-500,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	250,00 €	
6411	Personnel titulaire	30 000,00 €	
6413	Personnel non titulaire	-30 000,00 €	
64168	Autres emplois d'insertion	-5 000,00 €	
6417	Rémunérations des apprentis	5 000,00 €	
6457	Cotisations sociales apprentis	350,00 €	
6458	Cotisation CNAS	1 680,00 €	
6475	Médecine du travail	200,00 €	
6478	Participation prévoyance	-1 000,00 €	
6488	Assistance CGFPT prévention	250,00 €	
70323	Redevance occup. domaine public		1 200,00 €
7066	Redevance cantine		30 000,00 €
7067	Redevance garderie		-20 000,00 €
7381	Taxe add. droits de mutation		-10 000,00 €
7482	TADE		11 300,00 €
7788	Produits exceptionnels		7 000,00 €
FONCTIONNEMENT		19 500,00 €	19 500,00 €

4) Demandes de subventions au Conseil départemental de la Savoie au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Collectivités pour l'année 2018.

- a) Monsieur Gilles VAUSSENAT présente au Conseil le projet d'aménagement d'un logement de type T3 au premier étage du bâtiment de la Mairie, approuvé en commission des travaux et en commission d'urbanisme. Il rappelle le coût prévisionnel des travaux de 110 000 € HT, qu'il convient de majorer des frais de maîtrise d'œuvre prévus au marché notifié le 31 mars 2017 à la société Axes et Courbes pour 11 000 € HT, soit un total de 121 000 € HT.

Il indique que ce dossier est susceptible d'être financé par le Département dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement des Collectivités.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser la réalisation de ce projet, pour lequel les crédits sont inscrits au budget, de solliciter l'aide du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.

- b) Monsieur Gilles VAUSSENAT présente au Conseil le projet de réfection de la toiture du centre socio-culturel de Pré-Martin. Ces dernières années, des désordres ont commencé à apparaître dans l'exploitation des bâtiments municipaux du secteur de Pré-Martin lors des fortes précipitations (infiltrations d'eau, fuite de toitures).

Les réparations ponctuelles ne permettant plus de solutionner les problèmes, une étude de diagnostic des toitures a été commandée.

L'étude réalisée par le cabinet JML International a mis en évidence le besoin de travaux importants notamment pour la réfection des couvertures et l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments, le centre socio-culturel étant le plus urgent à traiter.

En parallèle, un Comité de pilotage a été créé au sein du Conseil municipal pour décider du devenir de ces bâtiments, compte-tenu de la construction prochaine d'une nouvelle école maternelle et restaurant scolaire. Le Comité de pilotage a acté que l'école maternelle libérée serait affectée à la satisfaction des besoins en locaux associatifs et à l'extension de la bibliothèque existante. Le centre socio-culturel sera donc conservé dans son enveloppe existante, ce qui rend d'autant plus légitimes les travaux de réfection de la toiture et d'amélioration de l'isolation.

Le début des travaux pourrait être programmé au printemps 2018 pour pouvoir inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune et diligenter les procédures de mise en concurrence nécessaires au choix de l'entreprise.

L'estimation des travaux s'élève à 143 840 € HT, montant sur lequel est bâtie la présente demande de subvention.

Monsieur Gilles VAUSSENAT indique que ce dossier est susceptible d'être financé par le Département dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement des Collectivités.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser la réalisation de ce projet, pour lequel les crédits seront inscrits au budget 2018, de solliciter l'aide du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.

- c) Monsieur Gilles VAUSSENAT présente au Conseil le projet de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale. Ces dernières années, des désordres ont commencé à apparaître dans l'exploitation des bâtiments municipaux du secteur de Pré-Martin lors des fortes précipitations (infiltrations d'eau, fuite de toitures). Les réparations ponctuelles ne permettant plus de solutionner les problèmes, une étude de diagnostic des toitures a été commandée.

L'étude réalisée par le cabinet JML International a mis en évidence le besoin de travaux importants notamment pour la réfection des couvertures et l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments.

En parallèle, un Comité de pilotage a été créé au sein du Conseil municipal pour décider du devenir de ces bâtiments, compte-tenu de la construction prochaine d'une nouvelle école maternelle et restaurant scolaire. Le Comité de pilotage a acté que le bâtiment de la bibliothèque municipale, qui accueille les locaux périscolaires à l'étage, ne connaîtrait pas de modification de sa structure : l'extension de la bibliothèque se fera dans une partie de l'école maternelle libérée, déjà communicante avec le bâtiment actuel. Le maintien de l'enveloppe existante rend donc légitimes les travaux de réfection de la toiture, de l'étanchéité, et d'amélioration de l'isolation.

Le début des travaux pourrait être programmé à l'été 2018 pour pouvoir inscrire la dépense correspondante au budget de la Commune et diligenter les procédures de mise en concurrence nécessaires au choix de l'entreprise, et tenir compte de la situation du bâtiment dans l'enceinte scolaire.

L'estimation des travaux s'élève à 99 470 € HT, montant sur lequel est bâtie la présente demande de subvention.

Monsieur Gilles VAUSSENAT indique que ce dossier est susceptible d'être financé par le Département dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement des Collectivités.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser la réalisation de ce projet, pour lequel les crédits seront inscrits au budget 2018, de solliciter l'aide du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.

5) Convention « Lire et faire lire » avec la Fédération des Œuvres Laïques.

Madame Camille LAMY rappelle au Conseil municipal la convention signée avec la Fédération des Œuvres Laïques pour définir les modalités d'accueil de bénévoles de Lire et Faire Lire dans l'école maternelle pendant le temps méridien pour la mise en place de la lecture.

La Commune contribue aux activités de la FOL à hauteur de 100 € par an.

Cette coopération ayant donné toute satisfaction, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler cette convention pour les trois prochaines années scolaires.

6) Convention « Carto'fil cadastre » avec Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'afin de répondre à une volonté de partenariat en matière d'information géographique, Chambéry Métropole a initié dès 2003 une coopération intercommunale.

L'objectif était de faciliter et de favoriser le travail entre les communes et la communauté d'agglomération, en développant les échanges, le travail collaboratif, et le partage des informations. Cette coopération s'est traduite par :

- Le développement d'un outil cartographique intuitif de consultation accessible par les communes.
- La mise en place de conventions d'échanges de données.

L'outil cartographique est déployé dans les communes depuis 2006 par la mise en œuvre d'un extranet SIG ouvert aux communes. Depuis cette première convention, l'outil a évolué de par ses fonctionnalités et son contenu. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2017 en application de la loi Notre, la nouvelle agglomération Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges a été créée.

De ce fait, la présente convention abroge la précédente susnommée pour définir les modalités de mise à disposition de l'outil de manière homogène sur l'ensemble des 38 communes du territoire.

Cette convention fixe les modalités d'utilisation de l'outil cartographique par les communes. Elle précise notamment les données géographiques consultables, les fonctionnalités disponibles ainsi que les conditions générales d'utilisation (en termes de diffusion des données).

Elle décrit également les prestations spécifiques que la Direction des Systèmes d'Information mutualisée (DSI) de Chambéry métropole – Cœur des Bauges pourra être amenée à exécuter pour le compte de la commune en lien avec l'outil.

Cette convention est à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Cette coopération ayant donné toute satisfaction, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

7) Convention « Broyeur de végétaux » avec Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges.

Monsieur Gilles VAUSSENAT indique que la Communauté d'agglomération Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges s'est engagée dans un programme local de prévention avec pour principal objectif la diminution de 7% des quantités produites d'ordures ménagères d'ici 5 années.

Le broyage des déchets de jardins permet de réduire le transport et les volumes de déchets verts apportés en déchetterie, d'optimiser les coûts de gestion globale de ces déchets (transport – traitement), de responsabiliser le producteur, de limiter la pratique du brûlage, de traiter le déchet là où il est produit, d'améliorer la technique de compostage, tout en sensibilisant les usagers aux techniques alternatives de jardinage : paillage, mulching et donc de diminuer les quantités de produits phytosanitaires employés par les particuliers et les quantités d'eau consommées pour le jardin. La Communauté d'agglomération Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges a décidé de favoriser cette pratique en mettant un broyeur de végétaux à la disposition des communes.

L'objet de la convention est de fixer les conditions de mise à disposition du broyeur de déchets verts acquis par Chambéry-Métropole, dans le cadre d'une mutualisation de ce matériel entre les communes de Challes-les-Eaux, Saint-Jeoire-Prieuré et Saint-Baldoph. Les conditions de roulement du matériel sont à déterminer entre les communes.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

8) Subventions – Attribution d'une participation exceptionnelle pour un projet « jeunes » au Football-Club de Saint-Baldoph.

Monsieur Frédéric MEYRIEUX ayant quitté la salle, Monsieur le Maire indique que le Football-Club de Saint-Baldoph a constitué un projet « jeunes » pour augmenter la cohésion de ses équipes. Les jeunes s'engagent dans différentes actions pour financer un projet de voyage collectif.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de soutenir cette action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 200 € au club.

QUESTIONS DIVERSES

- DIA : Monsieur le Maire indique que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption dans le cadre des transactions notifiées depuis la dernière séance du Conseil. Il informe le Conseil municipal qu'il a fait jouer le droit de préférence de la Commune pour une parcelle située dans la forêt de la Commune à Apremont.
- Informations au Conseil municipal :
 - Par ordonnance du 25 septembre 2017, le Président de la 5^{ème} chambre du Tribunal administratif de Grenoble a donné acte du désistement des requêtes sollicitant l'annulation de l'arrêté en date du 14 novembre 2016 par lequel M. le Maire ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de travaux pour la construction d'une plateforme sur la parcelle cadastrée section AP n° 235, et sollicitant l'annulation de l'arrêté en date du 9 octobre 2015 par lequel M. le Maire ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de travaux pour la construction d'un abri de voitures sur la même parcelle.
 - Par arrêté du 15 septembre 2017, le Président du Conseil départemental a attribué une aide départementale de 270 000 € à la Commune au titre du Contrat Territorial de Savoie de Chambéry – Cœur des Bauges pour le projet de construction d'une école maternelle et restaurant scolaire.
- Réunion publique municipale de mi-mandat le 18 octobre 2017 à 19 heures, salle de Pré-Martin.

- Manifestation « Ecomobilité » le 19 octobre 2017, à partir de 16h30, sur l'esplanade de Pré-Martin : En partenariat avec l'Agence Ecomobilité, la Prévention routière, Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges, le Parc Naturel Régional de Chartreuse et Renault Chambéry, les enfants du service périscolaire présenteront les règles de circulation des nouvelles zones 20 et 30 mises en place sur la Commune. Des essais de moyens de déplacement alternatifs seront proposés.
- Plan des itinéraires cyclables : Le document est présenté et validé, avant une mise à disposition du public sur le site internet et une diffusion lors de la réunion publique du 18 octobre, de la manifestation « Ecomobilité » du 19 octobre.
- Réunion publique de Chambéry-Métropole – Cœur des Bauges à l'occasion de la mi-mandat le 10 novembre 2017 à 19 heures, salle de Pré-Martin.
- Prochain Conseil municipal le 24 novembre 2017 à 19 heures, salle du Conseil municipal.
- Prévention routière « séniors » le 5 décembre 2017 : Une action de remise à niveau des connaissances du Code de la route est proposée aux séniors, en lien avec la Prévention Routière.
- Projet « 11 novembre 2018 » : Un projet d'action est en cours, en lien avec le service périscolaire, pour commémorer le 100^{ème} anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale.